

2023

**SYNTHÈSE DU
RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ**



SIMETRA

01 DONNÉES ADMINISTRATIVES

A propos de nous

Le SIMETRA a été créé en 1953 par la Fédération Patronale, et est devenu indépendant en 1959, sous forme d'Association loi 1901 à but non lucratif. Elle s'est implantée dans plusieurs communes et a ainsi une présence sur le territoire du Pays-Basque et du Sud Landes.

Le SIMETRA apporte alors une réponse à la loi de 1946 qui charge les chefs d'entreprise(s) à organiser la médecine du travail et de mettre en place des « services médicaux du travail ».

L'association est titulaire d'un agrément valable 5 ans et délivré par la DREETS. Il suit plus de 70 000 salariés de tout secteur d'activité, y compris les agences d'intérim.

Le SIMETRA compte au 31 décembre 2023 près de 9 400 entreprises adhérentes qui s'acquittent d'une cotisation annuelle par salarié (cotisation au PER-CAPITA).

Cette cotisation couvre l'ensemble des prestations de l'offre socle de services inscrite dans la loi du 2 août 2021 entrée en vigueur le 31 mars 2022.

Depuis cette date, le SIMETRA est un **Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)**.

Cette nouvelle loi vise à renforcer la prévention en matière de santé au travail, moderniser les services de prévention et de santé au travail et décloisonner la santé publique de la santé au travail.

En 2023, le décret n°2022-1031 du 20 juillet 2022, relatif aux référentiels et aux principes guidant l'élaboration du cahier des charges de certification des SPSTI, vient préciser les principes et plusieurs éléments de cadrage du cahier des charges de la certification. Ce décret est paru en août 2023 et a permis au SIMETRA de faire un état des lieux de l'existant, de définir les différents travaux à initier pour se structurer, de rédiger les différentes procédures demandées et d'initier une démarche d'amélioration continue.

Nos centres

Le SIMETRA intervient sur l'ensemble des communes du Bassin du Seignanx ainsi que le Pays Basque.

Afin de couvrir ce territoire, 5 centres fixes et 3 centres annexes ont été créés sur ce secteur géographique. Le siège social se situe au 26, Allée Marie Politzer – Bâtiment LE RECIF – 64 200 BIARRITZ



Centres de visite fixes



Centres de visite annexes



Les missions

La loi du 2 août 2021 met la **PREVENTION** au coeur de ses missions. Les équipes du SIMETRA assurent 4 missions principales :

- L'action de Santé au travail en entreprise
- La surveillance de l'état de santé
- Le conseil aux employeurs et salariés
- La traçabilité et veille sanitaire

L'offre socle de services

Les missions du SPSTI sont encadrées depuis 2022 par une offre socle de services incluse dans la cotisation annuelle PER-CAPITA.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- L'aide à l'élaboration du DUERP
- La création et mise à jour de la fiche d'entreprise
- Le risque chimique et l'analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- L'intervention à la suite d'un événement grave
- La réalisation d'études métrologiques
- Les actions de sensibilisation collective
- L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle **PDP**
- La participation aux réunions de CSSCT/CSE relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail
- L'étude de poste
- L'accompagnement dans la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU TRAVAILLEUR

- La visite à l'embauche (VIP/EMA)
- La visite périodique
- La visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail **PDP**
- La visite de reprise après un arrêt de travail
- La visite de mi-carrière
- La visite de fin de carrière
- Les visites à la demande
- Le rendez-vous de liaison
- La participation aux campagnes de vaccination

L'ensemble de ces services sont détaillés dans des fiches disponibles sur le site internet du SIMETRA.

PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle.

Nos adhérents



**9 077 ENTREPRISES
ADHÉRENTES**

L'adhésion à un SPSTI s'effectue dès l'embauche d'un salarié quelle que soit la nature et la durée du contrat. Les entreprises adhérentes sont essentiellement des TPE ou PME de moins de 50 salariés. Au SIMETRA, 78% des structures comptent moins de 10 salariés.



**71 545 SALARIÉS
SUIVIS**

Dont 3 175 intérimaires et 1 322 saisonniers, soit une augmentation de 2% par rapport à 2022.



**885 ADHÉSIONS &
470 RADIATIONS**

Le SIMETRA comptabilise un nombre d'adhésions équivalent aux 3 dernières années.

Les radiations sont plus importantes en 2023 s'expliquant par plus de 70 radiations pour non-règlement des factures en fin d'année.

Nos équipes



68 SALARIÉS

PÔLE MÉDICAL



MÉDECIN DU TRAVAIL



ASSISTANT MÉDICAL



INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL

PÔLE TECHNIQUE



ASSISTANT SOCIAL



INGÉNIEUR HYGIÈNE SECURITÉ ENVIRONNEMENT



ERGONOME



CONSEILLER DE PRÉVENTION



ASSISTANT PÔLE TECHNIQUE



PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

PÔLE DIRECTION ET ADMINISTRATIF

DIRECTRICE
DIRECTRICE MÉDICALE
RESPONSABLE PÔLE TECHNIQUE
ASSISTANTE DE DIRECTION
RESPONSABLE ADJOINT PÔLE MÉDICAL
CHARGÉE DE COMMUNICATION

GESTIONNAIRE RH
STANDARDISTE
RESPONSABLE QHSE
COMPTABLE
CHARGÉE DES MOYENS GÉNÉRAUX
CHARGÉ DES RELATIONS ADHÉRENTS

Le SIMETRA met chaque année les moyens dont il dispose pour assurer ses missions réglementaires et permettre aux médecins du travail d'avoir des équipes pluridisciplinaires suffisantes et compétentes dans leur domaine.

Nos équipes sont mobilisées pour répondre aux demandes de nos adhérents en termes de suivi individuel (visites médicales et entretiens infirmiers) et surtout d'**Actions en Milieu de Travail (AMT)** dont l'objectif principal réglementaire est la **PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS** et **DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE**.

Le recrutement de Médecins du travail reste une priorité. La pénurie de cette spécialité au niveau national rend difficile le maintien du nombre de médecins au sein du SIMETRA.

03 L'ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL (AMT)

En chiffres

Pour exercer leurs missions prévues par le Code du travail et répondre efficacement aux besoins des entreprises, l'équipe pluridisciplinaire des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) agit directement sur le lieu de travail.



1 596
ENTREPRISES ONT
BÉNÉFICIÉ D'AU
MOINS 1 AMT

Une augmentation de 12% par rapport à 2022.

Les Action en Milieu de Travail sont classées en 4 catégories.
Vous pouvez visualiser quelques unes des données effectuées sur l'année :

EN 2023



Création de fiche d'entreprise
Mise à jour de fiche d'entreprise



831 Fiches d'Entreprise



Aide à l'élaboration du Document Unique



77 Accompagnements à la réalisation
du Document Unique d'Evaluation
des Risques Professionnels (DUERP)



Action de Formation et de Prévention
Conseil / échange avec les adhérents
Etudes de poste (hors inaptitude)
Analyse des Fiche de Données de Sécurité (FDS)
Accompagnement à l'évaluation du risque chimique
Accompagnement en ergonomie de conception
Accompagnement en psychologie du travail
Métrologie
Sensibilisation
Visite des lieux de travail
Suivi d'intervention



1 048 Actions de conseils aux
employeurs et salariés



660 Etudes de postes



22 Accompagnements à l'évaluation
du risque chimique



40 Actions de métrologie
(mesures de bruits, etc...)



48 Accompagnements en
psychologie du travail



Rendez-vous de liaison
Etude de poste (inaptitude)
Accompagnement lors d'évènement grave
CSE / CSSCT
Rapport Annuel
CRRMP



146 Participations aux réunions
CSE/CSSCT

Il vous a été envoyé en début d'année dans votre Pack Adhérent un flyer "Votre Rendez-vous Prévention". Spécialement conçu pour présenter l'activité de nos conseillers de prévention.

VOTRE RDV PRÉVENTION

POUR UNE PRÉVENTION AU COEUR DU TRAVAIL



Qu'est-ce que "Votre RDV Prévention" ?

Un moment d'échange avec votre conseiller de prévention au sein de votre entreprise.

L'objectif est de réaliser un repérage des risques professionnels auxquels sont exposés vos salariés, de recenser des mesures de prévention mises en place et des conseils adaptés.

Les données recueillies permettront à votre conseiller de prévention d'élaborer la **Fiche d'Entreprise**, document obligatoire pour toutes les entreprises et d'identifier les besoins en matière de prévention des risques professionnels.

Cet échange permettra également de vous **accompagner dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**. Ce document de prévention s'impose à l'employeur pour toute entreprise d'au moins un salarié.

Mais aussi, l'objectif de ce rendez-vous est de **vous présenter notre offre socle de services** (ensemble des services inclus dans votre cotisation : suivi individuel des salariés et actions de prévention en milieu de travail) et de **vous accompagner à l'utilisation de votre espace connecté**.



Consultez la vidéo
"Votre RDV prévention"
sur notre site internet
www.simetra.fr

En chiffres



18 285
VISITES MÉDICALES
RÉALISÉES

Les visites de reprise sont en baisse en 2023 et les pré-reprise en hausse. Les visites occasionnelles continuent à augmenter depuis 2020.



14 607
ENTRETIENS
INFIRMIERS RÉALISÉS

5.8% des Entretien Infirmiers ont été réalisés en téléconsultation en 2023.



312
ENTRETIENS
INDIVIDUELS DE
PSYCHOLOGIE DU
TRAVAIL RÉALISÉS

Le service dispose de compétences en psychologie du travail qui peuvent être sollicitées par les équipes médicales en vue d'apporter leur éclairage dans le cadre du suivi individuel du salarié. Ces actions visent à expliciter les liens éventuels entre l'état de santé psychique du salarié et sa situation de travail tant du point de vue de son maintien dans l'emploi et/ou dans le cadre de la prévention de la désintertion professionnelle.



286
ACTIONS RÉALISÉES
PAR L'ASSISTANTE
SOCIALE

59% des situations traitées sur le volet professionnel concernent des situations de handicap et/ou invalidité pour lesquelles l'ASS a apporté de l'information et une aide à l'instruction des dossiers.

Pour 42% des situations professionnelles traitées, la réflexion sur un changement professionnel (interne ou externe) a été abordée par le biais d'informations, conseils et orientations adaptés.

Absentéisme



3 456
RENDEZ-VOUS NON HONORÉS

Ce chiffre représente les rendez-vous de près de deux professionnels de santé à temps plein.

Pour lutter contre l'absentéisme le SIMETRA a mis en place de nouvelles mesures :

- Rappel par SMS : Désormais, les salariés reçoivent un rappel par SMS.
- Renvoi des convocations : Les convocations sont renvoyées tous les jeudis et permettent la baisse du nombre de rendez-vous non honorés.

Perspectives 2024

Nous nous engageons à continuer à améliorer nos services afin de vous proposer un service de qualité toujours plus enrichissant et efficace.

L'une des principales nouveautés que nous intégrons cette année est l'utilisation de l'outil MDP.



Qu'est-ce que "Mon diagnostic Prévention" ?

Mon Diagnostic Prévention (MDP) est un outil qui sera utilisé par nos conseillers de prévention afin de vous accompagner dans vos démarches de prévention. Il permettra, avec votre participation, de **recueillir vos données administratives, vos données organisationnelles, d'identifier vos activités, de recenser les démarches de prévention déjà en place dans votre entreprise et identifier les situations de travail potentiellement dangereuses.**

Ces premières informations recueillies en amont d'une visite d'un de nos conseillers de prévention permettront à celui-ci de préparer son intervention dans votre entreprise.



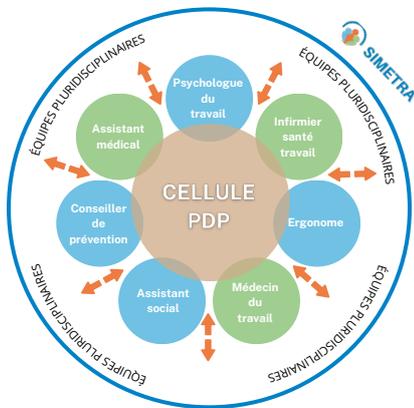
Nous avons entrepris un processus important visant à **certifier notre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) selon la norme AFNOR SPEC 2217.**

Mais que signifie cette certification et pourquoi est-elle essentielle pour nous ?

La certification **AFNOR SPEC 2217** vise à garantir plusieurs aspects cruciaux de nos activités :

- **Harmonie, Efficacité et Qualité** : Nous cherchons à assurer que nos actions au sein du SIMETRA soient harmonieuses, efficaces et de qualité. Cela signifie que nos interventions sont bien coordonnées, produisent les résultats escomptés et répondent aux normes de qualité.
- **Objectivité et Confidentialité** : Il est primordial que nos missions soient menées avec objectivité et dans le respect de la confidentialité. Cette certification garantit que nous opérons de manière impartiale et protégeons la confidentialité des informations liées à la santé et au travail des salariés.
- **Conformité à la Loi** : La loi du 2 août 2021 a introduit des critères d'agrément pour les services de prévention santé au travail. La certification selon l'AFNOR SPEC 2217 est devenue un élément clé pour répondre à ces exigences légales.
- **Amélioration Continue** : La certification s'inscrit dans une démarche vertueuse d'amélioration continue. Cela signifie que nous nous engageons à constamment évaluer et améliorer nos pratiques et nos services pour mieux répondre aux besoins des adhérents.
- **Basée sur les Missions Essentielles** : Cette norme est rédigée en prenant en compte les trois missions fondamentales des SPSTI, qui constituent notre socle :
 - ➔ Prévention des risques professionnels
 - ➔ Suivi individuel de l'état de santé des salariés
 - ➔ Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

Notre objectif est d'atteindre cette certification d'ici mai 2025.



Une cellule PDP au sein du SIMETRA

La cellule de **Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)** a été créée en fin d'année 2023, en cours de structuration pour une définition plus précise des actions et missions qu'elle devra mener, elle devrait être déployée courant 2024. Une information sur son déploiement vous sera communiquée.

06 POUR CLÔTURER

L'activité médico-technique a été satisfaisante en 2023. Le SIMETRA continue à se structurer conformément à la réforme en cours. La parution du décret N°2022-1031 du 20 juillet 2023 concernant la certification AFNOR SPEC 2217 était attendue et a permis au SIMETRA d'engager des travaux d'organisation du SIMETRA, notamment sur le suivi individuel et les actions en entreprise.

De nombreux collaborateurs se sont impliqués dans des groupes de travail pour répondre aux exigences de la réforme et la certification.

Et l'engagement de tous est de fournir un service de qualité aux adhérents et leurs salariés.

Sans tarder !

Restez informés sur toutes les actualités, événements et initiatives de notre SPSTI. Pour ce faire, nous mettons à votre disposition plusieurs canaux de communication :



Consultez régulièrement notre site internet pour découvrir les dernières actualités, les ressources documentaires, les guides pratiques et les événements à venir.



Afin de mieux vous accompagner en termes de prévention des risques et de santé au travail, vous avez désormais accès à une nouvelle **plateforme connectée** de santé au travail complémentaire à votre portail adhérent actuel. Parmi ses nombreuses fonctionnalités, retrouvez-y nos actualités !



Assurez-vous de recevoir nos mails en renseignant une adresse mail valide. Nos communications vous tiendront informés des dernières nouvelles, des événements à venir, des formations disponibles et des conseils en matière de prévention et de santé au travail.



Suivez notre page officielle sur LinkedIn et Facebook pour être au courant des dernières actualités, des articles spécialisés et des événements à venir. Rejoignez-nous dès maintenant : **SIMETRA**



Bâtiment Le Récif - 26 Allée Marie Politzer 64200 BIARRITZ

05 59 58 38 80 www.simetra.fr

ASSOCIATION LOI 1901. SIRET 782 258 214 000 58 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 13 782 258 214 • APE 8621 Z